

WEBINAIRE ANDi - Échange de questions/réponses

Envisager autrement l'accueil des personnes handicapées en milieu professionnel

Le 7 mai 2020, deux mois après sa sortie en version bêta, le service ANDi a organisé son premier webinaire.

Au cœur du service ANDi, l'immersion professionnelle !

Pendant 45 minutes, autour d'une démo et d'une présentation, l'équipe a abordé les questions suivantes :

- Comment fonctionne le service ANDi et quelle est sa valeur ajoutée ?
- Qu'est-ce que la PMSMP et quels en sont les avantages ?
- Pourquoi et comment devenir ANDi-accueillant ?

[Vous pouvez \(re\)visionner ce webinaire sur Youtube.](#)

Voici un condensé (sympa 😊) des questions qui ont été posées et de leurs réponses.

Pour une meilleure lisibilité, nous les avons regroupées par thèmes :

- Le service ANDi et son fonctionnement
- La PMSMP et ses avantages
- La PMSMP avec ANDi
- Le financement des aménagements de postes
- Les autres remarques

Le service ANDi et son fonctionnement

Peut-on être une entreprise handi-accueillante sans avoir concrètement de poste à proposer à ce jour ?

Oui, car l'immersion professionnelle vise pour une personne à découvrir un métier et à le tester et n'a pas pour objectif premier une embauche (même si cela peut évidemment arriver si l'immersion se passe bien). Un candidat vous contacte pour effectuer une immersion chez vous et vous êtes libres d'accepter ou pas en fonction de vos disponibilités.

Lorsqu'une entreprise se dit candidate pour recevoir une personne, quel est le délai moyen de réponse ?

Lorsqu'une entreprise se référence sur notre base de données, elle est visible pour les candidats immédiatement. Par la suite, si un métier pratiqué dans la structure suscite l'intérêt d'un candidat, lui ou son accompagnant contactent l'employeur pour faire une demande d'immersion.

Quel est votre lien avec DuoDay ?

Nous sommes indépendant de DuoDay, mais ils sont nos partenaires, ayant un objectif commun d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Nous croyons également tous deux que créer la rencontre entre candidat en situation de handicap et employeur est la clé d'une meilleure inclusion.

Connaissez-vous le cas d'entreprises qui acceptent en immersion des personnes à niveau Bac+5 ?

Oui tout à fait, un grand nombre d'entreprises acceptent des personnes en immersion à niveau Bac+5. C'est d'ailleurs l'intérêt d'ANDi, de faire en sorte que ces entreprises et les candidats puissent se trouver. Il n'y a pas de condition de niveau de formation pour faire une immersion. Il s'agit de découvrir les conditions réelles d'exercice d'un métier.

Êtes-vous partenaire de Cap Emploi et Pôle emploi ? Ont-ils connaissance de vos actions ?

Oui, très étroitement. Nous définissons les avancées du produit en lien étroit avec eux, puisqu'ils sont les premiers prescripteurs de PMSMP.

Est-ce qu'on peut utiliser ce dispositif en Guyane ?

Oui, il est tout à fait possible d'utiliser le dispositif en Guyane ainsi que dans tous les territoires d'Outre-mer, la PMSMP étant un dispositif national. En revanche, ce n'est pas possible en Polynésie Française ni en Nouvelle-Calédonie car ce sont des territoires autonomes.

Y-a-t 'il beaucoup de demandes pour les personnes accompagnées dans le cadre de l'Emploi Accompagné (financement ARS, Agefiph, FIPHFP) ?

Assez peu en fait. Pourtant, les personnes en emploi accompagné tout comme les salariés en ESAT ou en entreprise adaptée peuvent faire des immersions. La convention devra seulement être validée par un prescripteur (Pôle emploi, Cap Emploi ou autre...).

Est-ce que votre plateforme est accessible pour les déficients visuels ?

Tout à fait. Étant en version bêta, des écueils quant à l'accessibilité demeurent peut-être encore, et si c'est le cas, n'hésitez pas à nous en faire part par e-mail sur andi_startup@caissedesdepots.fr.

Est-il possible pour ANDi de se mettre en lien avec les entreprises adaptées qui ont choisi le dispositif de CDD Tremplin pour l'inclusion des TH en milieu ordinaire ?

Les PMSMP sont aussi possible dans le cadre des CDD Tremplin. De ce fait, ces entreprises peuvent tout à fait se référencer sur ANDi.

Auprès de qui sourcez-vous les profils ? Uniquement auprès des fichiers de Pôle emploi ? Ou également Cap Emploi, les Missions Locales, LinkedIn, Facebook, etc.

Nous ne les sourçons pas. Les utilisateurs d'ANDi y vont soit parce que leur conseiller ou accompagnant leur ont conseillé, soit parce qu'ils l'ont découvert par eux-mêmes, peut être en effet suite à une info trouvée sur les réseaux sociaux.

La PMSMP et ses avantages

Est-ce que ça peut être l'occasion de passer du privé à la fonction publique ?

Oui, il est tout à fait possible d'effectuer une immersion professionnelle dans la fonction publique lorsqu'on est salarié du privé. Tous les employeurs peuvent accueillir des personnes en immersion professionnelle. Si vous êtes un salarié privé, l'immersion professionnelle peut vous permettre de "tester l'univers du public".

Combien de PMSMP la Direction du numérique accueille-t-elle chaque trimestre ?

Nous n'avons pas cette donnée.

Est-il possible d'accueillir, dans ce cadre, des personnes en arrêt maladie et accompagnées par un établissement de santé (hôpital psychiatrique, hôpital de jour, ...) ?

Oui c'est possible mais le délai est plus long pour valider l'immersion car en plus du prescripteur, il faut l'avis de la Cellule de prévention de désinsertion professionnelle (CPDP), un certificat médical du médecin traitant, l'aval du médecin conseil et parfois un rendez-vous avec la médecine du travail.

Quelle est la responsabilité de l'entreprise ? Les personnes en immersion sont-elles assurées ?

Oui, les personnes en immersion sont couvertes par le prescripteur (Pôle emploi, Cap Emploi, Mission locale ou structure accompagnante ayant une délégation de prescription).qui valide la convention. Cette convention est formalisée sous forme d'un Cerfa signé par le bénéficiaire, la structure d'accueil et le prescripteur. L'employeur ne porte donc pas le risque accident du travail et n'a pas à demander une attestation de responsabilité civile au bénéficiaire de l'immersion.

Y a-t-il des quotas de PMSMP par agence Pôle Emploi ?

Non, les PMSMP sont réalisées en fonction des besoins des bénéficiaires.

L'employeur actuellement peut refuser de "libérer" le salarié pendant ce temps d'immersion ?

Deux situations sont possibles :

- l'employeur est d'accord et l'immersion se fait donc sur le temps de travail. L'employeur actuel est co-signataire de la convention, par exemple un ESAT ou en cas de contrat aidé ou si le bénéficiaire est dans une obligation de reconversion vers un métier qui n'est pas pratiqué dans l'entreprise actuelle.
- s'il n'est pas d'accord ou si le bénéficiaire ne veut pas l'informer, le bénéficiaire peut faire l'immersion sur son temps de congé. La convention n'est signée alors que par le prescripteur, le bénéficiaire et l'entreprise d'accueil.

La PMSMP avec ANDi

Le dossier à remplir est très lourd et nécessite le portage par Cap Emploi ou Pôle emploi avec la difficulté pour les structures d'accompagnement de coordonner en temps utile le remplissage et le dépôt du dossier. Proposez-vous une approche plus facilitante sur le volet administratif ?

Nous travaillons étroitement à ce propos avec Cap Emploi et Pôle emploi. L'intérêt d'ANDi étant d'élaborer un lien entre l'employeur et le candidat. Ces derniers établissent en commun remplissent ensemble le Cerfa nécessaire à la contractualisation de la PMSMP, puis le transmettent à Pôle et Cap emploi. En général, les équipes de Pôle emploi demandent au moins un délai de 15 jours entre la transmission du Cerfa et la date de démarrage de l'immersion. La validation peut parfois être beaucoup plus rapide.

Est-ce accessible aux RQTH avec handicap invisible ?

Bien sûr. Toute personne, quelle que soit sa situation de handicap, est éligible à une immersion professionnelle et peut utiliser ANDi.

Financements des aménagements de postes

Avez-vous des données agrégées sur les compensations matérielles et organisationnelles mises en place ?

Non pas encore. Des travaux ont été lancés par l'Agefiph et le FIPHFP. Toutefois, pour toute compensation de poste relative à une immersion professionnelle, il vous est recommandé de vous rapprocher de ces financeurs pour savoir de quelle façon ils prendront en charge.

Le dossier est lourd administrativement. Comment mettre en place cette immersion pour accueillir une personne si un aménagement de poste est nécessaire juste pour 2 semaines ?

Quand un aménagement de poste est nécessaire, plusieurs solutions sont possibles : soit la personne qui fait l'immersion possède son propre matériel et peut l'utiliser, soit la structure d'accueil peut faire appel à une aide spécifique via l'Agefiph ou le FIPHFP.

Il existe également aussi dans certaines régions des plateformes de prêt de matériel adapté.

Autres remarques

Impossible de faire une PMSMP chez nous car nous travaillons sur des données totalement confidentielles qui ne peuvent pas être exposées à des personnes extérieures. Comment faire ?

Certains établissements bancaires ont su s'organiser pour accueillir des personnes en immersion. Il y a des moyens sans doute de s'organiser pour que la personne puisse faire une immersion sans être exposée à ces données.

Quelle formation est nécessaire pour qu'un collaborateur (profil communication) évolue vers un poste de référent handicap et/ou responsable diversité-inclusion au sein de l'entreprise ?

C'est une question à laquelle nous n'avons présentement pas de réponse mais sur laquelle nous pouvons nous renseigner. Vous pouvez nous recontacter par mail : andi_startup@caissedesdepots.fr

Je travaille dans une EA. Nous avons dans nos effectifs des personnes dites fragiles vis-à-vis du coronavirus (asthmatiques) qui insistent pour reprendre le travail lundi, une partie de l'activité doit reprendre. Est-ce possible, sous quelles conditions sanitaires et/ou règlementaires ? Merci !

N'étant pas spécialisés dans ce domaine, nous n'avons malheureusement pas la réponse à cette question.